

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°39 du 23 septembre 2011**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 29 juillet 2009 portant organisation de la direction du service national.

*Du 28 juin 2011*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 29 juillet 2009 portant organisation de la direction du service national.**

*Du 28 juin 2011*

NOR D E F D 1 1 1 7 7 7 0 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 29 juillet 2009 (JO n°176 du 1er avril 2009, texte n° 28 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 106.1.2, 110.4.2.5, 112.3.2.6) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 150 du 30 juin 2011, texte n° 11 ; signalé au BOC 39/2011.

---

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment les articles D. 1681-7. et D. 1681-11. ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2009-1179 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2009 modifié portant organisation de la direction du service national,

Arrête :

Art. 1er. L'arrêté du 29 juillet 2009 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

I. Au II. de l'article 1er. :

1. Les 1., 3. et 4. sont supprimés ;

2. Au 6., les mots : « collectivités territoriales d'outre-mer » sont remplacés par les mots : « départements et régions d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie ».

II. Le deuxième alinéa de l'article 4. est remplacé par les dispositions suivantes :

« Elle organise le suivi des journées défense et citoyenneté en tenant compte des propositions formulées par le comité directeur de la journée défense et citoyenneté. »

Art. 2. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Art. 3. Le directeur du service national est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 juin 2011.

G rard LONGUET.